



VILLE DE MONTATAIRE  
DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DU SPORT ET DE L'EDUCATION/Cité éducative  
DILSSE/KEL/NN/KM – décision 2022/n°058  
Formation « intégrer les outils de la discipline positive dans ses pratiques de management »

Fait à Montataire, le 21 novembre 2022

## DÉCISION DU MAIRE

**Cité éducative : formation « intégrer les outils de la discipline positive dans ses pratiques avec les jeunes/enfants » avec la société Connectivité**

**Le Maire de Montataire,**

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal et le régime juridique de ces décisions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire,

Considérant le programme de la cité éducative de Montataire,

Considérant l'intérêt de la formation pour les intervenants éducatifs du territoire,

Considérant qu'il convient de poursuivre le déploiement de la formation des acteurs de la cité éducative pour l'année 2022/2023,

### DÉCIDE

**Article 1 :** de confier la prestation de formation à la société Connectivité pour l'intervention de Madame Nadine Gaudin ou une autre formatrice sur le thème « intégrer les outils de la discipline positive avec les jeunes/enfants les 20- 21 octobre et 18 novembre 2022 dans les locaux du collège Anatole France, 1 rue des Champarts à Montataire.

**Article 2 :** Le montant de cette prestation est de 3 000,00 € TTC sur le budget de la cité éducative DSP 2.40 – 422 – 6714. Le règlement sera effectué par mandat administratif de la Mairie de Montataire, à réception de la facture.

**Article 3 :** L'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Creil

**Article 4 :** Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la Directrice générale des services,
- Monsieur le Directeur du lien social, du sport et de l'éducation.



Le Maire,  
Conseiller départemental,  
Jean-Pierre BOSINO